



PROCÈS-VERBAL d'une réunion publique du conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Estrie tenue à la salle Lac Mégantic/Lac Aylmer du Delta Sherbrooke le 31 mars 2010 à 10 h 30.

PERSONNES PRÉSENTES :

Bernier, Maurice – membre et président	Marceau, Denis – membre
Boucher, Claude – membre	Marinovich, Gérard – membre
Chauveau, Ghyslain – membre	Masson, Réjean – membre
Desrochers, Huguette – membre et secrétaire	Mauri, Florencia – membre
Gagné, Laurian – membre	Pouliot, Robert Y. – membre
Gingras, Diane – membre et trésorière	Robert, Nicole – membre
Goguen, Nathalie – membre	Roy, Alain – membre
Grimard, Hugues – membre	Roy, Robert G. – membre
Hamm, Vicki May – membre	Roy-Laroche, Colette – membre et 2 ^e vice-présidente
Hémond, Jacques – membre	Sévigny, Bernard – membre et 1 ^{er} vice-président
Lavoie, Michèle – membre	

PERSONNES INVITÉES :

Fortin, Robert – directeur régional du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE)

Poulin, Pierre – directeur régional du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT)

PERSONNES-RESSOURCES :

Blanchette, Jean-Louis - conseiller en développement
Bureau, Andrée - conseillère en développement
Desautels, Dominique - conseillère en développement
Falcão, Caroline - conseillère en développement
Fréchette, François - conseiller en développement
Quirion, Murielle - secrétaire de direction
Wolfe, Marie-Hélène - directrice générale

PERSONNES ABSENTES :

Bureau, Sylvie – membre	Lamoureux, Bertrand – membre
Cloutier, Vincent – membre	Martel, Marc-André – membre
Fouquet, Guy – membre	

Tous les administrateurs ayant été convoqués et un quorum étant présent, la réunion est déclarée régulièrement constituée.

PRÉSIDENT ET SECRÉTAIRE

Monsieur Maurice Bernier préside la séance et Mme Murielle Quirion est désignée comme secrétaire de l'assemblée chargée de rédiger le procès-verbal de la réunion.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président ouvre la séance à 10 h 30 et il souhaite la bienvenue aux membres du conseil d'administration et souligne la présence de M. Ghyslain Chauveau, maire suppléant de la municipalité de Cookshire-Eaton qui assiste à la réunion en remplacement de feu M. Normand Potvin qui est décédé depuis quelques semaines.

Il mentionne également que le kiosque du Marché de solidarité régionale est installé devant la salle de réunion. Ce projet est une initiative de Les AmiEs de la Terre de l'Estrie et il profite de l'occasion pour présenter M. André Nault et Mme Josiane Blais. M. Nault prend la parole pour remercier la Conférence régionale des élus de l'Estrie et ses membres pour leur appui à ce projet qui consiste à promouvoir les produits régionaux.

Monsieur le président remercie Monsieur Nault, lui souhaite une bonne continuité et le félicite pour leur excellent travail.

1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé d'adopter l'ordre du jour tel qu'il a été transmis avec l'avis de convocation, en y apportant les modifications suivantes :

Retirer les points suivants :

- 3.2 Affaires internes : Gestion des ressources humaines - Indexation des échelles salariales selon l'indice des prix à la consommation
- 7.2 Dossiers régionaux : Centre de communication santé de l'Estrie

Ajouter les points suivants :

- 4.2.10 Fonds de développement régional (FDR) : Aéroport de Sherbrooke / FDR-05-09-139
- 7.4 Dossiers régionaux : Aéroport de Sherbrooke
- 7.5 Dossiers régionaux : Programme « Défi Climat »
- 9.1 Affaires diverses : La Tribune de la diversité
- 9.2 Affaires diverses : Unis de cœur pour Haïti

**CRÉ-10-054 Il est proposé par Bernard Sévigny
appuyé par Laurian Gagné
et résolu :**

QUE soit adopté l'ordre du jour tel que proposé, en y apportant les modifications citées ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité

2 PROCÈS-VERBAUX DU 24 FÉVRIER 2010

2.1 Lecture et approbation du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 24 février 2010

Monsieur le président demande aux membres du conseil d'administration si l'un d'entre eux demande la lecture du procès-verbal du conseil d'administration tenu le 24 février dernier. Les membres renoncent à la lecture du procès-verbal.

**CRÉ-10-055 Il est proposé par Denis Marceau
appuyé par Michèle Lavoie
et résolu :**

QUE soit approuvé le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 24 février 2010 tel qu'il est présenté.

Adoptée à l'unanimité

2.2 Suivi du procès-verbal

Monsieur Bernier souligne d'abord avec regret le décès de M. Normand Potvin à la suite d'un long combat. Il témoigne de la perte d'un homme de cœur, d'engagement et de convictions qui a œuvré au développement de sa municipalité et de toute la région avec passion et intégrité. Un homme qui avait le pays dans le cœur et le pays à cœur. Monsieur Potvin était reconnu comme un militant très engagé dans plusieurs organisations, dont à la CRÉ de l'Estrie et notamment au sein du comité d'évaluation du FDR et du conseil d'administration.

Au nom du conseil d'administration, il transmet ses sympathies à la famille, son épouse Diane et ses enfants.

Monsieur Boucher ajoute que M. Potvin était un homme formidable et qu'il partage les mêmes propos que Monsieur le président. Il souhaiterait également que des vœux de condoléances soient transmis à la municipalité, laquelle vit la perte d'un grand homme.

Marie-Hélène Wolfe poursuit avec les suivis du dernier procès-verbal :

- **UAF-034-52 - page 3 :** Les nouvelles sont bonnes. L'Estrie serait une des rares régions à pouvoir défusionner l'unité d'aménagement forestier, afin de respecter la délimitation

des régions administratives de la CRÉ de Chaudière-Appalaches et de la CRÉ de l'Estrie.

- **Volet II - page 3 :** À ce jour, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune n'a pas donné suite au Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – Volet II.
- **Train rapide - page 3 :** L'assemblée de fondation a lieu ce jour même. À la suite de l'appui de CRÉ de l'Estrie, il y aurait lieu de nommer deux (2) personnes à siéger au sein du conseil d'administration de la Coalition Train Rapide.

CRÉ-10-056

**Il est proposé par Laurian Gagné
appuyé par Vicki May Hamm
et résolu :**

DE nommer Marie-Hélène Wolfe et Claude Boucher à siéger au sein du conseil d'administration de la Coalition Train Rapide.

Adoptée à l'unanimité

- **Campagne régionale « Je touche du bois » - page 9 :** Cette campagne a été lancée le 18 mars dernier et le porte-parole de l'Estrie est M. Pierre Pellerin, président et propriétaire de Bleu Lavande.
- **Occupation du territoire - page 17 :** Une première rencontre de travail a eu lieu et des travaux sont en cours. La CRÉ souhaite connaître les personnes qui seront présentes à la Conférence nationale de SRQ à Shawinigan, afin de leur faire part des propos que le comité de la CRÉ de l'Estrie aura développés et aussi, si requis, tenter de coordonner les représentations. Il est suggéré de communiquer avec Murielle Quirion ou Marie-Hélène Wolfe afin de transmettre cette information.
- **Commission parlementaire « Vers un développement durable de la pratique » - page 17 :** L'avis collectif déposé par les CRÉ a été acheminé aux membres. Le président de CRÉ de Lanaudière, la présidente de la CRÉ de l'Outaouais et le directeur général de la CRÉ de Chaudière-Appalaches ont représenté l'ensemble des CRÉ à la commission parlementaire.

3 AFFAIRES INTERNES

3.1 Processus de nomination des membres de la société civile

CONSIDÉRANT QUE la composition du conseil d'administration prévoit neuf (9) membres nommés par le conseil, après consultation des organismes que le conseil considère représentatifs des divers milieux présents dans la collectivité;

CONSIDÉRANT QUE le mandat des neuf (9) membres de la société civile prend fin en juin 2010.

CRÉ-10-057

**Il est proposé par Claude Boucher
appuyé par Laurian Gagné
et résolu :**

DE lancer, dès aujourd'hui, le processus de consultation des organismes afin de recevoir des candidatures au plus tard le 7 mai 2010;

D'adopter les principes suivants pour la nomination des membres de la société civile :

- Les membres sont des personnes et non des représentants d'organismes;
- Tant que faire se peut, un nombre équivalent de femmes et d'hommes seront nommés;
- Tant que faire se peut, les membres nommés proviendront de l'ensemble du territoire estrien;
- La durée du mandat sera de deux (2) ans.

DE consulter des instances régionales qui seront invitées à procéder à leur propre consultation afin de proposer des candidatures pertinentes;

D'inviter les organisations à proposer au plus deux candidatures, idéalement un homme et une femme;

DE désigner les neuf (9) postes de la façon suivante :

- Économique - 2 postes
- Territoire - 2 postes
- Capital humain - 2 postes
- Relève - 1 poste
- Social - 1 poste
- Culture - 1 poste

D'adopter la liste des organisations à consulter, à savoir :

Nombre de postes	Désignation des postes	Organisations à consulter
2	Économique	<ul style="list-style-type: none">▶ Comité régional ACCORD▶ Pôle universitaire▶ DEFI Innovation Estrie▶ Chambre de commerce régionale de l'Estrie▶ Tourisme Cantons-de-l'Est▶ Association des professionnels en développement économique du Québec - Estrie

2	Territoire	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Conseil régional en environnement de l'Estrie ▶ Fondation estrienne en environnement ▶ Union des producteurs agricoles de l'Estrie ▶ Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT)
2	Capital humain	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Table estrienne de concertations interordres en éducation (TECIÉ) ▶ Conseil des partenaires du marché du travail ▶ Centrales syndicales de l'Estrie (CSN, FTQ, CSD et SEE) ▶ Comité des relations interculturelles et de la diversité
1	Relève	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Forum jeunesse Estrie
1	Social	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Corporations de développement communautaire ▶ Regroupement des organismes communautaires de l'Estrie ▶ Agence de la santé et des services sociaux de l'Estrie ▶ Concertation femmes Estrie ▶ Table régionale de concertation des aînés de l'Estrie
1	Culture	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Conseil de la culture de l'Estrie

Adoptée à l'unanimité

**3.2 Gestion des ressources humaines - Indexation des échelles salariales selon l'indice des prix à la consommation
 (retiré)**

4 FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL (FDR)

4.1 Gestion

4.1.1 Désengagements à effectuer du FDR

CONSIDÉRANT QUE des sommes ont été engagées au cours des dernières années à même l'enveloppe du FDR;

CONSIDÉRANT QU'en respect des protocoles d'ententes, certaines de ces sommes n'ont pas été versées en entier aux promoteurs, car les coûts des projets ont été moins importants que prévu et que certaines activités n'ont pas été réalisées;

CONSIDÉRANT QUE ces sommes doivent être désengagées par le conseil d'administration de la CRÉ de l'Estrie afin d'être réinjectées dans le FDR.

CRÉ-10-058

**Il est proposé par Laurian Gagné
appuyé par Réjean Masson
et résolu :**

DE désengager les montants suivants :

- NEUF MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-DOUZE DOLLARS (9 392 \$) du projet « Analyse préliminaire des besoins de couverture pour offrir l'accès internet sur l'ensemble du territoire estrien – Concept Réseau »/ FDR-05-07-309
- DEUX MILLE CINQ CENT DIX DOLLARS (2 510 \$) au projet « Étude d'impacts économiques de l'aéroport de Sherbrooke » / FDR-05-09-302
- CINQ MILLE DOLLARS (5 000 \$) du projet « Développement des DEP - Maison familiale rurale région de Mégantic » / FDR-05-06-114

D'attribuer ces sommes résiduelles à l'enveloppe du FDR 2009-2010, volet projets structurants et ententes spécifiques.

Adoptée à l'unanimité

4.1.2 État de situation des engagements financiers 2009-2010

Mme Andrée Bureau présente le tableau des engagements financiers du FDR pour l'année 2009-2010, incluant les recommandations du comité d'évaluation de projets.

Mme Diane Gingras manifeste sa satisfaction quant aux investissements couvrant les quatre (4) axes du Plan de développement de l'Estrie 2007-2012.

4.2 Recommandations du comité d'évaluation de projets

4.2.1 COMAX / FDR-05-08-125

CONSIDÉRANT QUE le projet répond à un besoin réel et démontre qu'il favorise l'achat régional;

CONSIDÉRANT QUE le projet vient en soutien aux entreprises existantes, dans un contexte économique difficile;

CONSIDÉRANT QUE les résultats du projet sont positifs et que les trois (3) partenaires financiers ont démontré leur intérêt à poursuivre les travaux jusqu'en décembre 2011, à raison d'une journée par semaine;

CONSIDÉRANT QUE, pour allonger la durée du projet, le COMAX a besoin de 20 000 \$ supplémentaire;

CONSIDÉRANT QUE le coordonnateur du COMAX est également le démarcheur embauché par la CRÉ de l'Estrie pour promouvoir l'utilisation du bois dans les projets estriens et que ce travail est en lien très étroit avec les travaux du COMAX.

CRÉ-10-059

**Il est proposé par Denis Marceau
appuyé par Vicki May Hamm
et résolu :**

DE bonifier le financement attribué au COMAX en 2008-2009 et d'accorder une subvention maximale supplémentaire de CINQ MILLE DOLLARS (5 000 \$), à même l'enveloppe du FDR de 2009-2010;

D'autoriser le président de la CRÉ de l'Estrie ou son représentant à signer le protocole d'entente.

Adoptée à l'unanimité

4.2.2 La Caravane du goût / FDR-05-09-125

Madame Vicki May Hamm déclare se retirer du processus de décision, étant donné que le promoteur de ce projet était son client avant son entrée en fonction au poste de mairesse de la ville de Magog.

CONSIDÉRANT QUE le projet est en lien avec la stratégie 1.5.4 du Plan de développement de l'Estrie 2007-2012 « Soutenir les initiatives de concertation et d'action régionales et locales visant à faire bouger et à améliorer la santé globale des citoyens »;

CONSIDÉRANT QUE le projet s'inscrit également dans les objectifs du Plan d'action gouvernemental de promotion des saines habitudes de vie et de prévention des problèmes reliés au poids 2006-2012;

CONSIDÉRANT QUE le projet est structurant, car il vise à susciter des changements durables dans les habitudes et les environnements alimentaires, en rapprochant les gens de l'origine des aliments, et qu'il peut avoir un effet bénéfique sur l'économie locale puisqu'il vise à faire connaître les producteurs locaux;

CONSIDÉRANT QUE le projet présente un budget, un plan d'action et un échéancier réalistes;

CONSIDÉRANT QUE de nombreux producteurs locaux et organismes dédiés à la promotion de l'achat de produits locaux souhaitent collaborer avec la Caravane du goût.

CRÉ-10-060

**Il est proposé par Diane Gingras
appuyée par Michèle Lavoie
et résolu :**

D'accorder une subvention maximale de QUARANTE MILLE DOLLARS (40 000 \$) au projet « La Caravane du goût » à même l'enveloppe du FDR de 2009-2010, conditionnellement à l'obtention du financement nécessaire à la réalisation du projet;

D'autoriser le président de la CRÉ de l'Estrie ou son représentant à signer le protocole d'entente;

DE mentionner au promoteur la préoccupation de la CRÉ de l'Estrie sur la nécessité de travailler en étroite collaboration avec les organisations locales et régionales qui ont pour mandat de faire la promotion de l'achat de produits locaux.

Adoptée à l'unanimité

4.2.3 Bonification d'exposition permanente au musée Beaulne /FDR-05-09-128

CONSIDÉRANT QUE le projet est intéressant et novateur puisqu'il permet de bonifier l'exposition permanente du musée Beaulne;

CONSIDÉRANT QUE le milieu ne semble pas impliqué dans le financement du projet;

CONSIDÉRANT QUE la portée régionale du projet est limitée;

CONSIDÉRANT QUE le projet est peu structurant et peu en lien avec le Plan de développement de l'Estrie 2007-2012;

CONSIDÉRANT QUE le projet ne démontre pas clairement le lien entre l'installation d'une borne interactive et l'augmentation de l'achalandage du musée par les jeunes.

CRÉ-10-061

**Il est proposé par Denis Marceau
appuyé par Alain Roy
et résolu :**

DE ne pas accorder de financement au projet « Bonification d'exposition permanente au musée Beaulne »;

D'orienter le promoteur vers d'autres sources de financement disponibles.

Adoptée à l'unanimité

4.2.4 Implantation d'une filière de production, transformation et commercialisation de biomasse agricole / FDR-05-09-130

CONSIDÉRANT QUE le projet en lien étroit avec le Plan de développement de l'Estrie 2007-2012 puisqu'il correspond tout à fait à la stratégie 4.4.3 qui concerne la R&D de productions émergentes à fort potentiel;

CONSIDÉRANT QUE le projet pourrait avoir des impacts positifs multiples : création d'emploi, nouveaux revenus pour des producteurs, utilisation de sols pauvres, diminution de l'émission de gaz à effet de serre, etc.;

CONSIDÉRANT QUE le projet est rassembleur et bien ancré dans son milieu;

CONSIDÉRANT QUE les membres du groupe promoteur ont des expertises diversifiées en lien direct avec les objectifs du projet;

CONSIDÉRANT QUE le projet en lien avec le créneau ACCORD bio-industries environnementales.

CRÉ-10-062

**Il est proposé par Colette Roy-Laroche
appuyée par Claude Boucher
et résolu :**

D'accorder une subvention maximale de SOIXANTE-DIX-NEUF MILLE DOLLARS (79 000 \$) au projet « Implantation d'une filière de production, transformation et commercialisation de biomasse agricole » à même l'enveloppe du FDR de 2009-2010, conditionnellement à l'obtention du financement nécessaire à la réalisation du projet;

D'autoriser le président de la CRÉ de l'Estrie ou son représentant à signer le protocole d'entente.

Adoptée à l'unanimité

4.2.5 Accompagnement d'entreprises de l'Estrie en développement durable / FDR-05-09-131

CONSIDÉRANT QUE le projet pourrait faire avancer concrètement les entreprises de l'Estrie en ce qui concerne l'intégration du développement durable dans leurs affaires;

CONSIDÉRANT QUE le projet est très en lien avec un des principes directeurs du Plan de développement de l'Estrie 2007-2012 « une région qui privilégie le développement durable »;

CONSIDÉRANT QUE le chargé de projet est formé et expérimenté pour mettre en place ce genre d'initiative;

CONSIDÉRANT QUE le projet est issu d'un projet pilote dans les SADC qui a permis de développer des connaissances dans le domaine;

CONSIDÉRANT QUE le projet est en adéquation avec la nouvelle loi sur le développement durable;

CONSIDÉRANT QUE six (6) entreprises se sont déjà engagées à être accompagnées dans l'élaboration d'un plan d'action en développement durable.

CRÉ-10-063

**Il est proposé par Nicole Robert
appuyée par Gérard Marinovich
et résolu :**

D'accorder une subvention maximale de CENT MILLE DOLLARS (100 000 \$) au projet « Accompagnement d'entreprises de l'Estrie en développement durable », à même l'enveloppe du FDR de 2009-2010, conditionnellement à l'obtention du financement nécessaire à la réalisation du projet;

D'autoriser le président de la CRÉ de l'Estrie ou son représentant à signer le protocole d'entente.

Adoptée à l'unanimité

4.2.6 Rencontre entrepreneuriat jeunesse 2010 /FDR-05-09-132

CONSIDÉRANT QUE le projet est en lien avec le Plan de développement de l'Estrie 2007-2012, car il vise le renforcement des compétences des intervenants qui accompagnent les nouvelles entreprises;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité organisateur proviennent de nombreuses organisations de développement et de toutes les MRC de l'Estrie;

CONSIDÉRANT QUE la demande de 20 000 \$ est très élevée pour les impacts potentiels du projet en Estrie.

CRÉ-10-064

**Il est proposé par Colette Roy-Laroche
appuyée par Florencia Mauri
et résolu :**

D'accorder une subvention maximale de QUATRE MILLE CINQ CENTS (4 500 \$) au projet « Rencontre entrepreneuriat jeunesse 2010 » à même l'enveloppe du FDR de 2009-2010, conditionnellement à l'obtention du financement nécessaire à la réalisation du projet;

D'autoriser le président de la CRÉ de l'Estrie ou son représentant à signer le protocole d'entente.

Adoptée à l'unanimité

4.2.7 Coordination du créneau matériel de transport / FDR-05-09-133

CONSIDÉRANT QUE le projet correspond au cadre de financement adopté par la CRÉ de l'Estrie pour le financement de la coordination des créneaux ACCORD où chaque créneau peut se voir accorder un montant maximal de 24 000 \$ par an pour la coordination de son créneau, renouvelable annuellement;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'action est cohérent avec la stratégie du créneau;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'action est en continuité avec les actions débutées en 2009 et précédemment, mais de façon beaucoup plus concentrée;

CONSIDÉRANT QUE le coordonnateur du créneau travaille en étroite collaboration avec les trois autres coordonnateurs de créneaux au Québec en lien avec le transport, ce qui crée une synergie et une masse critique intéressante.

CRÉ-10-065

**Il est proposé par Laurian Gagné
appuyé par Réjean Masson
et résolu :**

D'accorder une subvention maximale de VINGT-QUATRE MILLE DOLLARS (24 000 \$) au projet « Coordination du créneau matériel de transport » à même l'enveloppe du FDR de 2009-2010;

D'autoriser le président de la CRÉ de l'Estrie ou son représentant à signer le protocole d'entente.

Adoptée à l'unanimité

4.2.8 Coordination du créneau bois d'apparence et composites / FDR-05-09-136

CONSIDÉRANT QUE le projet correspond au cadre de financement adopté par la CRÉ de l'Estrie pour le financement de la coordination des créneaux ACCORD où chaque créneau peut se voir accorder un montant maximal de 24 000 \$ par an pour la coordination de son créneau, renouvelable annuellement;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'action est cohérent avec la stratégie du créneau;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'action 2010 du créneau est en continuité avec les actions débutées en 2009 et précédemment;

CONSIDÉRANT QUE les prévisions financières démontrent une intention d'autofinancement plus élevé que par le passé.

CRÉ-10-066

**Il est proposé par Claude Boucher
appuyé par Réjean Masson
et résolu :**

D'accorder une subvention maximale de VINGT-QUATRE MILLE DOLLARS (24 000 \$) au projet « Coordination du créneau bois d'apparence et composites » à même l'enveloppe du FDR de 2009-2010;

DE mentionner aux promoteurs la préoccupation de la CRÉ de l'Estrie d'éviter que les actions du créneau ne viennent dédoubler celles de la CRRNT;

D'autoriser le président de la CRÉ de l'Estrie ou son représentant à signer le protocole d'entente.

Adoptée à l'unanimité

4.2.9 Projet d'expansion de la Maison familiale rurale (MFR) du Granit / FDR-05-09-138

CONSIDÉRANT QUE le projet est en lien avec l'orientation 2.2 du Plan de développement de l'Estrie 2007-2012 « Poursuivre et intensifier les efforts en matière de formation professionnelle et technique, de formation des adultes et de formation continue »;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme porteur est solide, crédible et qu'il bénéficie d'excellents partenariats au sein de la communauté;

CONSIDÉRANT QUE le projet est structurant, car il vise, en élargissant l'offre de formation et d'hébergement, à faciliter la qualification et la diplomation d'un plus grand nombre de jeunes potentiellement à risque de décrochage scolaire.

CRÉ-10-067

**Il est proposé par Colette Roy-Laroche
appuyée par Huguette Desrochers
et résolu :**

D'accorder une subvention maximale de CENT MILLE DOLLARS (100 000 \$) au projet « Expansion de la MFR du Granit » à même l'enveloppe du FDR de 2009-2010, conditionnellement à l'obtention du financement nécessaire à la réalisation du projet;

D'autoriser le président de la CRÉ de l'Estrie ou son représentant à signer le protocole d'entente;

Adoptée à l'unanimité

4.2.10 Réfection de la piste de l'aéroport de Sherbrooke / FDR-05-09-139

CONSIDÉRANT QUE la CRÉ de l'Estrie s'est déjà positionnée en appui à la Ville de Sherbrooke pour assurer la réfection des aires de manœuvre de l'aéroport de Sherbrooke;

CONSIDÉRANT QUE le comité d'évaluation de projet du FDR évalue favorablement le projet.

CRÉ-10-068

**Il est proposé par Denis Marceau
appuyé par Vicki May Hamm
et résolu :**

D'accorder une subvention maximale de CENT MILLE DOLLARS (100 000 \$) au projet « Réfection de la piste de l'aéroport de Sherbrooke », à même l'enveloppe du FDR de 2009-2010, conditionnellement à l'obtention du financement nécessaire à la réalisation du projet;

D'autoriser le président de la CRÉ de l'Estrie ou son représentant à signer le protocole d'entente.

Adoptée à l'unanimité

4.3 Ententes spécifiques

4.3.1 Entente spécifique sur la consolidation d'organismes artistiques : Reconduction An 3

CONSIDÉRANT QUE l'entente spécifique sur la consolidation d'organismes artistiques a été conclue pour une durée de trois (3) ans;

CONSIDÉRANT la volonté des quatre (4) organismes promoteurs de la mesure d'aide de l'entente spécifique sur la consolidation d'organismes artistiques de poursuivre leur projet pour une 3^e année;

CONSIDÉRANT QUE la CRÉ de l'Estrie doit confirmer son engagement de 25 000 \$ pour la réalisation de l'an 3 de cette entente, à même l'enveloppe financière 2009-2010 du Fonds de développement régional.

CRÉ-10-069

**Il est proposé par Michèle Lavoie
appuyée par Nathalie Goguen
et résolu :**

DE reconduire l'entente spécifique sur la consolidation d'organismes artistiques pour une troisième année;

D'engager un montant de VINGT-CINQ MILLE DOLLARS (25 000 \$) nécessaire à la réalisation de l'an 3 de l'entente spécifique sur la consolidation d'organismes artistiques, à même l'enveloppe du FDR 2009-2010;

D'attribuer les sommes aux organismes selon les recommandations du comité de gestion de l'entente spécifique à la suite de la réception et de l'approbation des documents de reddition de compte exigés.

Adoptée à l'unanimité

**4.3.2 Entente spécifique sur le développement de l'économie sociale en Estrie /
FDR-05-08-202 : Reconduction an 2**

CONSIDÉRANT QUE la CRÉ de l'Estrie a signé à l'automne 2009 une entente spécifique de cinq (5) ans visant le développement de l'économie sociale en Estrie;

CONSIDÉRANT QUE les engagements financiers de la CRÉ de l'Estrie dans cette entente portaient sur les quatre années financières suivantes : 2008-2009, 2009-2010, 2010-2011 et 2011-2012;

CONSIDÉRANT QUE le processus de signature de cette entente a été très long et que l'entente a débuté plus tard que prévu soit en octobre 2009;

CONSIDÉRANT QUE le comité de gestion de l'entente a pris connaissance du rapport d'étape d'octobre 2009 à février 2010 et que ce dernier est conforme aux attentes;

CONSIDÉRANT QUE le comité de gestion recommande la poursuite de l'entente.

CRÉ-10-070

**Il est proposé par Bernard Sévigny
appuyé par Diane Gingras
et résolu :**

DE reconduire l'entente spécifique visant le développement de l'économie sociale en Estrie pour une deuxième année;

D'engager un montant de CINQUANTE MILLE DOLLARS (50 000 \$) nécessaire à la réalisation de l'an 2 de l'entente spécifique, à même l'enveloppe du FDR 2009-2010, comme prévu à l'entente.

Adoptée à l'unanimité

4.3.3 Entente administrative concernant l'amélioration de la pratique artistique professionnelle en Estrie

CONSIDÉRANT QUE la CRÉ de l'Estrie a signé une entente administrative concernant l'amélioration de la pratique artistique professionnelle en Estrie pour une durée d'un an;

CONSIDÉRANT QUE la Conférence régionale des élus de l'Estrie et le Conseil des arts et des lettres du Québec contribuent, à parts égales, au déploiement de cette entente disposant d'une enveloppe totale de 80 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE l'entente vise à :

- Encourager des initiatives artistiques qui mettent en perspective l'identité culturelle de l'Estrie;
- Soutenir des projets artistiques et littéraires réalisés en partenariat avec les intervenants du milieu afin de renforcer les liens de solidarité au sein de la collectivité;
- Encourager la réalisation de projets favorisant l'accès du public estrien et québécois aux œuvres artistiques et littéraires produites en Estrie;
- Favoriser, par le biais de la création artistique, l'expression des enjeux culturels, des intérêts sociaux, économiques et environnementaux des citoyens de l'Estrie.

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection des projets de l'entente spécifique a analysé les dossiers reçus les 27 et 28 mars 2010;

CONSIDÉRANT QUE l'appel de projets de l'entente permettra de soutenir dix (10) artistes et groupes d'artistes dont les projets répondent aux objectifs de l'entente.

CRÉ-10-071

**Il est proposé par Michèle Lavoie
appuyée par Nathalie Goguen
et résolu :**

DE confirmer le montant prévu de QUARANTE MILLE DOLLARS (40 000 \$) pour le soutien à l'entente administrative concernant l'amélioration de la pratique artistique professionnelle en Estrie, à même l'Enveloppe du FDR 2009-2010;

D'accorder l'aide financière aux artistes ou groupes d'artistes recommandés par le comité de sélection;

D'autoriser la direction générale à distribuer l'aide financière accordée aux six (6) projets sélectionnés selon les modalités de l'entente administrative concernant l'amélioration de la pratique artistique professionnelle en Estrie.

Adoptée à l'unanimité

Plusieurs échanges et commentaires s'ensuivent. Principalement, ce qui est soulevé est que le temps accordé pour discuter des projets retenus dans ce dossier est trop court et que par conséquent, il est très difficile d'émettre certains commentaires vu le caractère « confidentiel » des projets soutenus dans ce dossier. Les membres ne désirent pas que cette situation se reproduise.

4.3.4 Entente spécifique sur la mobilisation régionale pour contrer la diplomation et la qualification des jeunes estriens - Rapport annuel abrégé 2008-2009

Mme Dominique Desautels présente le rapport annuel abrégé 2008-2009 du Projet Partenaires pour la réussite éducative en Estrie (PRÉE), produit par la Table estrienne de concertation interordres en éducation (TECIÉ).

Elle mentionne que le rapport annuel complet est disponible au www.reussiteeducativeestrie.ca.

Le communiqué de presse de la TECIÉ du 26 mars dernier intitulé « L'Estrie abaisse son taux de décrochage scolaire et gagne 2 rangs au classement des régions » est déposé sur place.

Madame Vicki May Hamm souhaite faire une mention de félicitation à la TECIÉ qui grâce à leur travail et leur travail à long terme, les retombées de réussite se concrétisent. Cette mention est redirigée vers M. Éric Campbell, coordonnateur du Projet PRÉE, qui est présent dans la salle.

4.4 Études & recherches

4.4.1 OURANOS 2010-2012 / FDR-05-09-309

CONSIDÉRANT QUE le projet s'inscrit dans le Plan de développement de l'Estrie 2007-2012;

CONSIDÉRANT QUE l'étude contribuera à diminuer la vulnérabilité des organismes touristiques et de loisirs face aux changements climatiques;

CONSIDÉRANT QUE les résultats de cette étude permettront d'alimenter la réflexion des développeurs de la région en ce qui concerne l'avenir des différentes activités de plein air;

CONSIDÉRANT QUE les résultats de cette étude outilleront les intervenants estriens afin de s'assurer que les projets de développement d'activités de plein air tiennent compte des impacts attendus découlant des changements climatiques.

CRÉ-10-072

**Il est proposé par Gérard Marinovich
appuyé par Laurian Gagné
et résolu :**

D'accorder la somme maximale de VINGT MILLE DOLLARS (20 000 \$) au projet OURANOS 2010-2012, à même l'enveloppe disponible pour les Études et recherches du Fonds de développement régional (FDR) pour l'année 2009-2010;

D'autoriser le président ou son représentant à signer l'entente.

Adoptée à l'unanimité

5 COMMISSION RÉGIONALE SUR LES RESSOURCES NATURELLES ET LE TERRITOIRE (CRRNT)

5.1 Renouveau d'un siège du milieu municipal à la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire de l'Estrie

CONSIDÉRANT QUE la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT) de l'Estrie se compose de seize (16) commissaires votants, dont trois commissaires représentant le milieu municipal;

CONSIDÉRANT QUE les trois commissaires du milieu municipal doivent être nommés par le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Estrie;

CONSIDÉRANT QUE le mandat d'un des commissaires du milieu municipal, Jean-Claude Dumas, se termine au trente et un (31) mars deux mille dix (2010);

CONSIDÉRANT QUE le mandat des commissaires est de deux (2) ans.

CRÉ-10-073

**Il est proposé par Nicole Robert
appuyé par Réjean Masson
et résolu :**

QUE la CRÉ de l'Estrie renouvelle le mandat de M. Jean-Claude Dumas, à titre de commissaire représentant le milieu municipal au sein de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire de l'Estrie, et ce, jusqu'au trente et un (31) mars deux mille douze (2012).

Adoptée à l'unanimité

5.2 Programme « Acquisition de connaissance et valorisation de la ressource faunique »

CONSIDÉRANT QUE la CRÉ de l'Estrie dispose d'une enveloppe budgétaire de VINGT-CINQ MILLE DOLLARS (25 000 \$) pour l'année 2009-2010, provenant du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) pour la mise en œuvre de projets fauniques et pour soutenir des projets visant la participation des organismes fauniques aux différents processus de planification des ressources et du territoire en cours et à venir;

CONSIDÉRANT QUE la CRÉ de l'Estrie, de concert avec la Table régionale faune (TRF), devra soutenir des initiatives régionales;

CONSIDÉRANT QU'un appel de projet a été lancé le 26 février 2010 et s'est terminé le 19 mars 2010;

CONSIDÉRANT QUE huit (8) projets ont été reçus;

CONSIDÉRANT QUE l'analyse de ces projets a été faite par le comité-conjoint Table régionale faune et la Commission sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT);

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la CRÉ de l'Estrie a révisé les recommandations;

CONSIDÉRANT QUE les projets retenus répondent aux critères du Programme Acquisition de connaissances et valorisation de la ressource faunique et aux orientations de la CRRNT.

CRÉ-10-074

**Il est proposé par Hugues Grimard
appuyé par Ghyslain Chauveau
et résolu :**

D'accorder une aide financière de MILLE DOLLARS (1 000 \$) à l'Association Chasse et Pêche de Lac-Mégantic pour le projet « Activités familiales de pêche blanche »;

D'accorder une aide financière de DEUX MILLE CINQ CENTS DOLLARS (2 500 \$) à l'Association Louise-Gosford pour le projet « Journée de pêche en herbe »;

D'accorder une aide financière de CINQ MILLE DOLLARS (5 000 \$) à l'Agence de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie pour le projet « Mise en place d'une méthode de mesure de la déprédation forestière causée par le cerf de Virginie en Estrie »;

D'accorder une aide financière de SEIZE MILLE CINQ CENTS DOLLARS (16 500 \$) à la Fédération chasse et pêche-Québec pour le projet « Création d'un répertoire de tous les accès publics aux plans d'eaux navigables et intéressants pour la pêche en Estrie »;

Et ce, à même l'enveloppe 2009-2010 du Programme Acquisition de connaissances et valorisation de la ressource faunique;

D'autoriser la direction générale à signer les ententes de gestion à intervenir entre les parties.

Adoptée à l'unanimité

5.3 Plan de développement intégré des ressources naturelles et du territoire (PRDIRT) de l'Estrie - État d'avancement des travaux

M. Jean-Louis Blanchette informe les membres de l'état d'avancement des travaux de réalisation du PRDIRT, en identifiant notamment les portraits qui ont été réalisés à ce jour, lesquels sont disponibles au www.creestrie.qc.ca.

Le PRDIRT sera le principal outil d'orientation régional mis à la disposition de la CRRNT afin d'aider la CRRNT dans sa mission de soutenir et de promouvoir le développement durable des milieux forestier, faunique, minier, récréatif et énergétique estriens.

Monsieur le président ajoute qu'une des préoccupations du monde municipal est de bien coordonner les travaux avec les schémas d'aménagement existants. C'est pourquoi leur participation lors de la consultation sera importante.

Monsieur Blanchette informe également les membres de la collaboration de l'ensemble des partenaires et des comités de travail mis en place. Il précise qu'une première consultation sur les enjeux du PRDIRT se fera dès le début septembre 2010.

5.4 Projet de loi no 57 - Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier

M. Jean-Louis Blanchette informe les membres que la Loi sur l'aménagement durable des forêts a été adoptée par l'Assemblée nationale le 23 mars dernier et elle sera en vigueur à compter du 1^{er} avril 2013, mais certains articles le seront dès cette année étant donné que ces changements touchent 25 lois.

Le ministère des Ressources naturelles et de la Faune sera invité à faire une présentation de la loi sur l'aménagement durable du territoire forestier lors du conseil d'administration prévu le 28 avril prochain.

Par ailleurs, une formation sera offerte aux élus municipaux afin pour leur permettre de bien s'approprier les tenants et aboutissants de cette loi.

6 FORUM JEUNESSE ESTRIE

6.1 Fonds régional d'investissement jeunesse (FRIJ) et Fonds de développement régional (FDR) - Tableau comparatif

Mme Caroline Falcão présente le tableau comparatif FDR-FRIJ élaboré à la demande des membres lors du dernier conseil d'administration. Elle met en lumière les similitudes et les différences entre les 2 fonds.

6.2 Fonds régional d'investissement jeunesse (FRIJ) : Volet actions jeunesse structurantes - Recommandation de projet

6.2.1 Campagne de promotion et de publicité majeure pour attirer et recruter des ressources humaines qualifiées vers l'Estrie pour contrer la pénurie de main-d'œuvre / AJS05-0910-11

CONSIDÉRANT QUE le projet d'action jeunesse structurante *Campagne majeure de promotion et de publicité pour attirer et recruter des ressources humaines qualifiées vers l'Estrie afin de contrer la pénurie de main-d'œuvre* a été déposé afin de faire l'objet d'une analyse dans le cadre du FRIJ et qu'il est jugé admissible;

CONSIDÉRANT QUE le projet s'inscrit dans les priorités d'action du Forum jeunesse Estrie et les défis de la Stratégie d'action jeunesse;

CONSIDÉRANT QUE c'est un projet qui touche un public rarement ciblé par le Forum soit les jeunes travailleurs qualifiés;

CONSIDÉRANT QUE le projet est issu de la concertation et de la mobilisation d'importants employeurs de la région, particulièrement dans les domaines de la santé et de l'éducation;

CONSIDÉRANT QUE le projet est novateur puisqu'il s'avère être une démarche en amont, plutôt qu'en aval;

CONSIDÉRANT les nombreux partenariats pertinents, dont celui de la Conférence régionale des élus de l'Estrie;

CONSIDÉRANT le montant d'argent restreint restant dans l'enveloppe 2009-2010 du Fonds régional d'investissement jeunesse.

CRÉ-10-075

**Il est proposé par Florencia Mauri
appuyé par Michèle Lavoie
et résolu :**

DE soutenir financièrement l'action jeunesse structurante « Campagne majeure de promotion et de publicité pour attirer et recruter des ressources humaines qualifiées vers l'Estrie afin de contrer la pénurie de main-d'œuvre », pour un montant maximal de QUARANTE CINQ MILLE DOLLARS (45 000 \$) sur deux ans, à même l'enveloppe du Fonds régional d'investissement jeunesse, conditionnellement à l'obtention du financement nécessaire à la réalisation du projet;

D'accorder un premier versement de 15 000 \$ au promoteur pour l'élaboration de la campagne et d'octroyer le reste de la subvention sur dépôt et présentation d'un plan de communication jugé satisfaisant par le conseil d'administration du Forum jeunesse Estrie et sous condition que le promoteur démontre une ouverture à travailler avec les structures d'accueil des nouveaux arrivants déjà en place dans les milieux;

D'autoriser les présidents du Forum jeunesse Estrie et de la CRÉ de l'Estrie, ou leurs représentants, à signer l'entente.

Adoptée à l'unanimité

7 AFFAIRES RÉGIONALES

7.1 FIER - Soutien Estrie

7.1.1 Rapport annuel 2009

Mme Andrée Bureau présente les résultats de l'année du FIER-Soutien Estrie. Elle rappelle la mission du fonds et la composition du conseil d'administration pour 2009 : un représentant de chacun des 5 CLD membres du FIER, un représentant de Desjardins, un représentant de Placement Québec et la CRÉ de l'Estrie comme observatrice.

Elle informe ensuite les membres des résultats pour l'année 2009 :

- Sept (7) dossiers ont été traités au conseil d'administration et les demandes d'aide financière s'élèvent à la somme totale de 780 000 \$;
- Six (6) dossiers ont été acceptés pour un total d'aide financière accordée de 530 000 \$;
- À ce jour, trois (3) dossiers ont été réalisés pour un total déboursé de 275 000 \$. Par la même occasion, 3 emplois ont été créés et ceci a permis de sauvegarder 245 emplois;
- En ce qui concerne les états financiers, un des placements a été perdu (faillite) donc, le Fonds a subi un déficit de 80 866 \$ en 2009 versus un gain de 107 134 \$ en 2008.

7.1.2 Nomination au conseil d'administration du FIER – Fonds-Soutien Estrie

CONSIDÉRANT QUE la CRÉ de l'Estrie siège au sein du conseil d'administration du FIER – Fonds-Soutien Estrie;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'un poste d'observateur qui ne peut être occupé par un élu du monde municipal en vertu de la convention du FIER;

CONSIDÉRANT QUE, depuis plus d'une année, cette représentation est assurée par madame Andrée Bureau.

CRÉ-10-076

**Il est proposé par Jacques Hémond
appuyé par Réjean Masson
et résolu :**

QUE soit nommée Mme Andrée Bureau au poste d'observateur au sein du conseil d'administration du FIER – Fonds-Soutien Estrie, et ce, pour l'année financière se terminant au 31 décembre 2010.

Adoptée à l'unanimité

**7.2 Centre de communication santé de l'Estrie
(Retiré)**

7.3 Appui au projet de production de technétium 99m avec un cyclotron du Centre d'imagerie moléculaire de Sherbrooke (CIMS) de l'Université de Sherbrooke et du Centre de recherche clinique Étienne-LeBel du Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke (CHUS)

CONSIDÉRANT QUE la région de l'Estrie est la seule région du Québec dotée d'un centre hospitalier universitaire à l'extérieur de Montréal et Québec;

CONSIDÉRANT QUE le Centre d'imagerie moléculaire de Sherbrooke (CIMS) de l'Université de Sherbrooke et du Centre de recherche clinique Étienne-LeBel du Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke (CHUS) détiennent l'expertise, le savoir-faire et la compétence pour effectuer des travaux de recherche et de développement en vue de produire du technétium 99m avec un cyclotron;

CONSIDÉRANT QUE la médecine nucléaire est en période trouble, notamment avec la pénurie d'isotopes actuelle;

CONSIDÉRANT QUE le CIMS et le CHUS peuvent contribuer à assurer un approvisionnement stable et sécuritaire, tout en ne générant pas de déchets nucléaires, qu'il s'agit donc d'une solution à la fois durable et écologique;

CONSIDÉRANT QUE la CRÉ de l'Estrie entend promouvoir et appuyer les activités des institutions innovantes phares de la région.

CRÉ-10-077

**Il est proposé par Denis Marceau
appuyé par Nathalie Goguen
et résolu :**

D'appuyer le projet de production de technétium 99m avec un cyclotron du Centre d'imagerie moléculaire de Sherbrooke (CIMS) de l'Université de Sherbrooke et du Centre de recherche clinique Étienne-LeBel du Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke (CHUS);

DE transmettre la présente résolution au ministère des Ressources naturelles du Canada.

Adoptée à l'unanimité

7.4 Aéroport de Sherbrooke

Monsieur Bernier rappelle qu'en janvier dernier, la CRÉ de l'Estrie a donné son appui non équivoque à la Ville de Sherbrooke, à l'égard de la nécessité de maintenir un aéroport desservant les entreprises de la région de l'Estrie et de soutenir les démarches de la Ville de Sherbrooke auprès du gouvernement fédéral pour l'obtention de l'aide financière

nécessaire à la réfection urgente des aires de manœuvre. Au même moment, un comité de travail avait été formé. Une première rencontre de ce comité a eu lieu le 26 mars dernier et qu'au cours des prochains mois, certains positionnements seront possibles.

Monsieur Sévigny ajoute que l'objectif était de déposer un rapport en juin prochain. D'ici là, le comité devra se documenter et réfléchir à la lumière des études déjà existantes et que le comité souhaiterait dégager un consensus régional sur son mode opératoire. Il est remarqué une volonté politique dans chacune des MRC, parallèlement aux activités que l'on peut y retrouver et de leur pérennité.

L'importance de l'équipement, son impact sur le développement économique et social et la localisation de l'aéroport font consensus.

7.5 Programme « Défi Climat »

Monsieur Bernier fait le point sur la campagne Défi Climat qui prend fin au 30 avril prochain. Il rappelle aux membres qu'en janvier dernier, le Conseil régional de l'Environnement de l'Estrie était venu présenter cette campagne. À ce moment, il avait accepté la présidence de la campagne régionale. Il rappelle aux membres l'importance de cette campagne et invite les individus et les organisations à s'inscrire au www.deficlimat.qc.ca.

Le président profite de l'occasion pour féliciter les membres du personnel de la CRÉ de l'Estrie qui se sont inscrits et qui ont pris l'engagement de changer certaines pratiques et de concrétiser certaines initiatives afin d'en diminuer l'émission de gaz à effet de serre.

8 AFFAIRES GOUVERNEMENTALES

8.1 Table Québec-Régions du 24 février 2010

Le président fait un retour sur la rencontre de la TQR tenue le 24 février dernier.

Le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, M. Laurent Lessard, a confirmé que les CRÉ seront impliquées, par le biais de la TQR technique, aux travaux menant à l'élaboration de la politique ou stratégie d'occupation des territoires.

Le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Sam Hamad, a confirmé que les CRÉ auront un rôle majeur à jouer dans le prochain plan d'action pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

L'équipe du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) est venue présenter le projet de loi ainsi que l'étroite collaboration qui est et sera entretenue avec les CRÉ pour relever le défi de cette nouvelle gestion des forêts et de nos ressources naturelles. La loi met définitivement les régions au cœur du processus de prise de décision, non seulement un geste de régionalisation, mais de décentralisation.

Le premier ministre Jean Charest s'est entretenu avec les présidents sur les échanges qui ont eu lieu lors de la rencontre économique de Lévis et sa vision du développement et du positionnement économiques du Québec pour les prochaines années.

8.2 Charte québécoise pour une image corporelle saine et diversifiée

La directrice générale, Mme Wolfe, présente la lettre de la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, Mme Christine St-Pierre, qui invite les individus à signer la Charte québécoise pour une image corporelle saine et diversifiée dont le Québec s'est doté le 16 octobre dernier. Une campagne promotionnelle est lancée pour susciter l'engagement de la population québécoise aux valeurs défendues par la Charte visant à combattre la maigreur extrême et à faciliter l'adoption de nouveaux critères de beauté corporelle.

8.3 Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels des organismes municipaux, des organismes scolaires et des établissements de santé ou services sociaux

La directrice générale informe les membres qu'un projet de règlement OMNIBUS pour les secteurs de la santé, de l'éducation et municipal est en rédaction et que les CRÉ ont été invitées à donner leurs commentaires afin que le règlement qui sera déposé soit viable.

Du travail a été fait avec les directions générales des MRC et ce règlement a été rejeté en bloc par l'ensemble des MRC.

Après quelques échanges et propos fort animés entre les membres du conseil d'administration, il est suggéré que la direction générale de la CRÉ de l'Estrie manifeste ce rejet au MAMROT.

9 AFFAIRES DIVERSES

9.1 La Tribune de la diversité

Madame Nathalie Goguen mentionne aux membres qu'une première chronique de La Tribune de la diversité est parue dans le journal La Tribune et le journal La Nouvelle la semaine dernière. L'une des entrevues a été réalisée avec M. Rachid El Idrissi, directeur général de la MRC et du CLD des Sources. Monsieur le président souligne la présence de celui-ci dans la salle et le salut.

La prochaine chronique aura lieu le 28 avril prochain.

9.2 Unis de cœur pour Haïti

Madame Goguen remercie M. Maurice Bernier pour sa participation à la soirée « Kenbe rèl la », lequel a fait la lecture à la communauté Haïtienne et elle lui remet une carte de remerciement en son nom personnel et au nom de toute la communauté haïtienne pour ce geste de solidarité.

Des applaudissements chaleureux lui sont adressés par l'ensemble des gens présents dans la salle.

Monsieur le président remercie Madame Goguen et ajoute que ce fut un moment privilégié.

10 PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion des membres du conseil d'administration aura lieu le 28 avril 2010.

11 LEVÉE DE LA RÉUNION

Tous les sujets ayant été traités, le président remercie les membres et déclare la séance close.

CRÉ-10-078 Il est proposé par **Nathalie Goguen**
appuyée par **Denis Marceau**
et résolu :

DE déclarer la levée de la séance à 12 h 5.

Adoptée à l'unanimité

MAURICE BERNIER, président

HUGUETTE DESROCHERS, secrétaire